

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT D'UN/UNE ENSEIGNANT(E) ASSOCIÉ(E) À MI-TEMPS

Statut	PAST - Maître de conférences mi-temps
Profil synthétique	Régie des œuvres / Médiation du patrimoine Le/la candidate devra être obligatoirement issu.e d'un de ces deux champs d'activités. A dossiers de qualité équivalente, la priorité sera donnée à la compétence Régie des Œuvres.
Durée du recrutement	3 ans
Début du contrat	01/09/2022
Localisation	Université Bordeaux Montaigne
Composante d'affectation	UFR Humanités
État du poste	Renouvellement- recrutement
Filière de formation concernée	Master Patrimoine et Musées (Médiation de l'architecture et du patrimoine/Régie des œuvres)
Laboratoire de recherche	UMR 6034 Archéosciences Bordeaux
Date limite d'envoi des dossiers	Lundi 06 juin 2022 Envoi des dossiers par voie dématérialisée : https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=2

Conditions de recrutement :

Les candidats doivent impérativement justifier :

- de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle principale à temps plein, autre que l'enseignement, en rapport direct avec la discipline concernée, qui permet de justifier de moyens d'existence réguliers, depuis au moins 3 ans
- d'une rémunération principale supérieure à celle de maître de conférences associé

Les agents publics exerçant dans les établissements d'enseignement et de recherche ne peuvent être nommés associés ni les agents exerçant une fonction parlementaire. La limite d'âge est fixée à 65 ans.

Obligations de service :

Le temps de travail d'un associé mi-temps est de 803.50 heures de travail effectif annuel comportant :

- pour moitié une activité d'enseignement : 96h en présentiel
- pour moitié une activité de recherche

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :

Le/la PAST sera co-responsable de formation du Master Patrimoine et Musées. Il /elle assurera la coordination administrative et pédagogique de la formation (orientations pédagogiques, emplois du temps et maquette, relations avec les intervenants extérieurs, suivi de projets du module pratique, suivi des étudiants et des anciens, relations avec l'association Archimuse) et plus particulièrement du volet « Régie des Œuvres ». Il/elle assurera un équivalent TD de 96h dans la formation en fonction de son champ de compétence spécifique. Il/elle aura notamment à encadrer les UE d'insertion professionnelle et un des groupes du Module Pratique.

Activités de recherche :

Toutes activités de recherche en lien avec les domaines du patrimoine, de la régie, de la conservation préventive et de la médiation culturelle. Participation aux cercles de la recherche dans ces domaines. Collaborations de recherche au sein de l'UMR Archéosciences Bordeaux.

Description des activités complémentaires :

Il/elle aura la responsabilité des relations avec les réseaux professionnels et partenaires de la formation, en priorité ceux du domaine de la Régie des Œuvres, ce qui suppose des prises de contacts, réunions, rendez-vous extérieurs et une relation privilégiée avec UBIC, cellule de transfert de l'université dans le domaine de l'ingénierie culturelle.

Pièces à transmettre pour candidater :

<p>Pour Tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de motivation et CV - Diplôme le plus élevé et/ou en rapport avec l'emploi - Pièce d'identité - Attestation sur l'honneur à ne pas effectuer d'enseignements dans un autre établissement public d'enseignement ou de recherche
<p>Pour les renouvellements</p>	<p>Produire un rapport d'activité : ce document de 3 à 6 pages devra présenter la synthèse des 3 années écoulées et mettre en lumière les enseignements assurés et les activités de recherche auxquels le candidat a participé.</p>
<p>Pour les salariés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches de paie de janvier et décembre des 3 dernières années - Avis d'imposition sur le revenu des 3 dernières années - Attestation de l'employeur principal permettant d'établir l'ancienneté dans l'entreprise et la situation actuelle (plusieurs attestations seront fournies en cas d'employeurs successifs) - Pour les agents publics : autorisation de cumul de rémunération sur la totalité de la durée du contrat soit 3 années.
<p>Pour les consultants et professions libérales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'imposition sur le revenu des 3 dernières années - Relevé de cotisation URSSAF - Répertoire SIRENE - Copie de l'avis d'imposition de la CFE - Inscription à un ordre professionnel - Copie du bilan fiscal ou du compte de résultat simplifié des 3 dernières années